



## information des copropriétaires par adresses internet ou SMS

Par **CSSDC**, le **30/04/2020** à **23:14**

bonjour

L'assemblée générale prévue depuis l'AG 2019 pour mi mai 2020( sans date précise ) ne peut pas être réalisée dans les circonstances actuelles et les décisions gouvernementales

Un report a été décidé.

Il faut donc informer les propriétaires.

Pour simplifier cette action , le syndic peut-il utiliser les adresses internet connues ?

Peut-il aussi envoyer des SMS ?

Cordialement

Par **youris**, le **01/05/2020** à **11:49**

bonjour,

je comprends qu'aucune date précise n'a été fixée pour votre A.G. 2020, donc pas vraiment d'obligation de notifier une modification de date qui n'a pas été confirmée.

la distribution postale est perturbée, donc à circonstances exceptionnelles, procédures exceptionnelles.

une information peut-être faite pour les copropriétaires occupants par une affiche dans le hall de la copropriété.

ensuite pour les copropriétaires non occupants, l'information peut se faire par mail ou sms.

salutations